



# Mémento du REL

Applicable à compter du 4 décembre 2021



## Rôle

Le poste de Responsable Entraînement de Ligue (REL) est institué par le Projet de Performance Fédéral (PPF). Il est indiqué dans ce dernier que le REL est la tête de pont du Programme d'Entraînement Régional (PER) de sa ligue.

Ce programme PER est déterminant pour l'accession des jeunes tireurs à un haut niveau de performance. Le REL a un rôle majeur à jouer dans la détection et la formation des jeunes talents de sa ligue.

Travaillant sous l'égide de son président de ligue, il a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique sportive nationale déclinée régionalement et liées à la filière entraînement des disciplines olympiques et paralympiques.

Responsable des actions de stage de perfectionnement,

- Il manage l'équipe régionale des entraîneurs concernés par la détection,
- Il travaille de concert avec les élus en charge de la formation, des compétitions, de l'arbitrage et des commissions Pistolet, Carabine, Plateau et Para-tir de la ligue,
- Il a en charge la création et l'animation d'un réseau de personnes composé de tireurs compétiteurs expérimentés des clubs sur qui il pourra s'appuyer pour mener à bien sa mission de détection.

## Nomination

Le REL est choisi par le président de ligue parmi les personnes expertes du monde de la compétition et de l'entraînement des disciplines olympiques ou paralympiques de sa ligue. Cette personne sera détentrice d'un diplôme d'État (BEES 1°, DEJEPS, BEES 2° ou DESJEPS) ou d'un brevet fédéral d'entraîneur niveau 2° degré. Une dérogation temporaire pourra être accordée par le DTN à une personne inscrite dans une de ces formations diplômantes (situation d'alternance). Cette personne pourra être salariée ou bénévole élue de la ligue. La nomination appartient au DTN selon les propositions du président de la ligue concernée.

## Missions particulières

- Connaitre et mettre en œuvre les directives de la DTN en matière de détection et de formation des jeunes talents (cf. PPF, fiches des attendus, fiches d'évaluation, ...),
- Constituer et coordonner une équipe d'entraîneurs au sein de l'Équipe Technique Régionale (ETR),
- Veiller à la formation initiale et continue des membres de cette équipe (BFI, BFE, CQP, DE...),
- Superviser les équipes d'entraîneurs de l'échelon départemental quand elles existent,
- Constituer le collectif régional d'entraînement en début de saison,
- Programmer, organiser, mettre en place les stages de perfectionnement prévus par la ligue,
- Créer un réseau régional d'entraîneurs constitué de personnes expertes au niveau des clubs engagés dans le domaine de la compétition,
- Animer et développer ce réseau au moyen de réunions et d'actions de formations,
- Informer le niveau national du PER de la détection de jeunes talents,
- Dresser un bilan des actions menées lors de la saison écoulée et établir les perspectives pour la saison à venir dans le cadre de ses missions. Le faire parvenir au responsable national du PER en début de saison.

## L'équipe d'entraîneurs

Le REL constitue autour de lui une équipe d'entraîneurs qui seront membres de l'ETR. Ces personnes devront être diplômées d'État (CQP, BE ou DE) ou fédéral (BFI ou BFE) ou inscrites dans le cursus de l'une de ces formations.

Le REL s'assure que les entraîneurs pouvant prétendre à une rémunération dans le cadre de ces actions soient détenteur d'une carte professionnelle établie par le ministère des Sports.

Il veillera en lien avec le RFL et le Département Formation de la fédération à la mise à niveau de ces cadres par le biais de formations initiales complémentaires ou de formations continues.

Cette équipe couvrira particulièrement les disciplines de la Carabine, du Pistolet, du Plateau et du Para-tir.

## Actions du REL dans le cadre de l'entraînement ligue

Avec son équipe d'encadrement et en lien avec les correspondants club, il constitue en début de saison le collectif d'entraînement de la ligue. Les tireurs de ce collectif seront choisis parmi les meilleurs Minimes et Cadets en se basant notamment sur les résultats de l'année précédente. C'est la partie détection.

Il établit un listing de ces jeunes et vérifie entre autres la bonne validité des informations de contact indiquées sur la base de données ITAC.

Il s'assure que les tireurs et les cadres du collectif renouvèlent leur licence en septembre.

Il programme, organise et met en œuvre régulièrement des actions de perfectionnement au profit du collectif. C'est la partie formation.

Les stages peuvent se dérouler sur une journée ou plusieurs avec ou sans hébergement en se conformant à la réglementation en vigueur.

Il s'appuie sur les compétitions amicales ou officielles existantes pour accentuer l'impact de l'encadrement de la ligue en suivant les tireurs en situation compétitive.

Il prend pour référence les documents de formation notamment ceux de la progression "Cibles Couleurs" pour assurer le fond technique et pédagogique des interventions des entraîneurs.

Il informe les stagiaires de l'existence de la filière nationale d'entraînement et de ses dispositifs et structures tels que les stages nationaux Cadets et les centres d'entraînement permanents que sont les pôles.

Il détermine le programme de l'année afin de répondre en fin de saison aux attendus fixés par la DTN. Cela se fera dans l'objectif de permettre aux meilleurs tireurs du collectif régional, d'intégrer un collectifs national Cadets voire de présenter une candidature d'entrée en pôle. Il se base pour cela sur les documents édictés par la DTN comme les fiches des attendus et celles d'évaluation.

Tout au long de la saison, il supervise son équipe d'encadrement et évalue les actions mises en place.

## **Pendant les stages**

Le REL s'assure du bon déroulement de l'action en veillant au respect des consignes d'éthique, des règles sanitaires, de sécurité et d'hygiène. En cas d'incident, il rend compte à son président de ligue et prévient les parents concernés si nécessaire.

Dans le cadre de la communication, il peut prendre des photos et faire un reportage sur les actions menées afin de les diffuser sur le site de la ligue et de la fédération et si possible sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) de la fédération.

## **Soutien aux clubs et aux comités départementaux**

Il propose le soutien technique et pédagogique de l'ETR entraînement aux comités départementaux et aux clubs dans le cadre du développement de la pratique compétitive. Il agit en particulier au profit du développement des écoles de tir en rappelant aux clubs la nécessité de la continuité du suivi des jeunes lors de leur passage en catégorie cadets.

Pour cela, il recense les encadrants techniques des clubs afin de constituer un réseau régional de personnes ressources. Il s'appuie sur ce réseau pour transmettre aux clubs et à leurs tireurs des informations, liées aux domaines de l'entraînement et de la compétition.

Il fait vivre ce réseau de référents entraînement des clubs par la mise en place de réunions ou en les conviant à venir sur des formations, des stages et/ou des compétitions.

## **Bilan de la saison**

Le REL, avant le colloque national annuel mis en place en début de saison par la DTN, doit envoyer au responsable national du PER le bilan sportif de la saison écoulée et les perspectives pour la saison à venir. Un formulaire est envoyé pour cela au REL par la DTN avant le colloque.